

**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs ; JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAUGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

-----  
**2023 – 017 14 JUILLET 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix du repas pour le 14 juillet 2023 qui aura lieu cette année à Mulsans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Denis BUSSON pour le prix de 11 € le repas adulte et 8 € le repas enfant, la commune prendra en charge une partie de cette somme pour les habitants de la commune.

La participation des familles au repas est donc fixée à :

5€ pour les adultes et gratuit pour les enfants de Villexanton

11 € pour les adultes et 8 € pour les enfants hors Villexanton

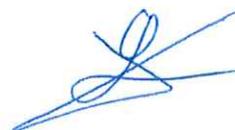
Une régie existe pour l'enregistrement de cette manifestation.

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 28 juin 2023

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**  
**Didier Jolly**



**Le secrétaire de séance**  
**Ludovic Tournois**



**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAUGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

-----  
**2023-016 DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE VILLEXANTON**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide à l'unanimité,**

- **de fixer** le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement pour une durée minimale de 3ans reconductible d'année en année;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2026).

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 28 juin 2023

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**  
**Didier Jolly**



**Le secrétaire de séance**  
**Ludovic Tournois**



**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAÜGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

**2023-015 DM N°1 AUDIT ÉNERGÉTIQUE**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	800.00		
Bâtiments publics	615221	-800.00		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				
Virement de la section de fonctionnement			021	800.00
<b>OP : AUDIT ENERGETIQUE</b>		800.00		800.00
Frais d'études, de recherche, dévelpmt et d'insertion	203 opé 2304	800.00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>800.00</b>		<b>800.00</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 28 juin 2023

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**  
**Didier Jolly**



**Le secrétaire de séance**  
**Ludovic Tournois**



**Mairie de VILLEXANTON**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAUGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

-----  
**2023-014 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET**  
**COMMUNAL 2022**

Sous la présidence de Monsieur JOLLY Didier 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

*- Section de Fonctionnement*

Dépenses 112 724.73 €

Recettes 133 773.04 €

**Excédent de fonctionnement 2022 : 21 048.31 €**

Excédent reporté : 81 301.49 €

*Excédent cumulé de fonctionnement : 102 349.80 €*

*- Section d'Investissement*

Dépenses 19 597.33 €

Recettes 25 598.68 €

**Excédent d'investissement 2022 : 6 001.35 €**

Excédent reporté : 118 550.10 €

*Excédent cumulé d'investissement : 124 551.45 €*

Hors de la présence de Monsieur TERRIER Guy, maire, le 1<sup>er</sup> adjoint Didier JOLLY, procède au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention valide le compte administratif du budget communal 2022.**

Fait et délibéré pour copie conforme,  
Le 28 juin 2023

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Didier Jolly**



**Le secrétaire de séance  
Ludovic Tournois**

